

*Peine capitale*

C'est l'opinion de la population du Canada. Il ne s'agit pas seulement de la circonscription de l'honorable député, on note partout le même sentiment.

**M. Béchard:** Parlez pour vous.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Non, je parle également pour le citoyen canadien. Je suis chef d'un parti national, je parle pour la gouverne du député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

Monsieur l'Orateur, la *Canadian Association of Chiefs of Police* continue en disant:

... et nous défions quiconque de nous prouver le contraire ...

... de savoir que c'est devenu un danger épouvantable.

... le législateur devrait peut-être porter sur sa conscience le meurtre des agents de la paix et des gardiens de prison en l'absence d'une protection adéquate.

Tous et chacun des membres de notre Association désirent ardemment voir le jour où aucune punition ne serait nécessaire.

Je le souhaite aussi, moi. La pendaison, monsieur l'Orateur, personne n'aime cela, même ceux qui préconisent la peine de mort.

● (1610)

La pendaison, c'est pour un tueur authentique, reconnu, qu'il n'est absolument pas possible de ramener dans la bonne voie ou dans la voie du raisonnable. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, les tueurs sont avisés, ils sont au courant, ils le savent, alors s'ils tuent quelqu'un, ils auront ce qui leur pend au bout du nez. Non, le gouvernement préfère protéger le criminel au détriment de la population. Les policiers continuent en disant:

Malheureusement, la nature de l'homme est telle qu'il y en aura toujours qui en voudront à leur voisin, ce qui mène au crime, et le seul moyen d'y parer est la punition. Nul ne voudrait que quelqu'un soit condamné pour une seule faute, et à cet effet nous croyons que les arguments apportés tant par ceux qui veulent l'abolition que par ceux qui veulent retenir la peine capitale pourraient se rencontrer dans un juste milieu voulant qu'en l'absence de l'exécution soit par commutation de sentence ou autrement, la répétition d'un premier acte de violence tel que prévu pour la peine capitale entraînerait automatiquement un bannissement permanent de notre société.

Nous sommes confiants que les principes démocratiques auxquels nous désirons tous nous identifier primeront lorsque vous rendrez votre décision.

Respectueusement,

Bernard E. Poirier, LL.L.,  
Directeur exécutif.

Monsieur l'Orateur, mercredi nous voterons au stade de la troisième lecture, c'est-à-dire à l'étape finale du bill C-84. Au moment où nous nous apprêtons à voter cette loi, tous mes collègues se sont fait entendre, et notons bien qu'il n'y a pas eu influence de ma part ou influence de qui que ce soit, chacun a été vraiment libre de se prononcer, de prendre position, et sur 11 députés, 11 ont voté contre l'adoption du bill C-84, non pas par vengeance, mais pour dire à ceux qui auraient l'intention de commettre des crimes ou des meurtres: Messieurs, danger! Ne portez pas atteinte à la vie d'un autre, autrement vous serez requis de déposer votre propre vie dans le même panier à salade que celui que vous avez supprimé de la société! A ce moment-là, monsieur l'Orateur, le type est parfaitement libre: S'il veut la corde, qu'il aille la chercher, et nous autres, le Parlement ou le gouvernement, qu'on applique la peine capitale pour qu'il soit puni comme il était en droit de s'y attendre pour les crimes qu'il a commis. Au moment où nous, du Parlement canadien, nous apprêtons à abolir la peine capitale, on peut lire dans des journaux américains et récemment dans le journal *La Presse*, du 3 juillet 1976:

La Cour suprême maintient la peine de mort aux USA.

[M. Caouette (Témiscamingue).]

A travers tous les États-Unis, il existe des États où on commue les sentences de mort en emprisonnement à vie. Il en existe d'autres comme la Floride, la Georgie, le Texas où la peine de mort est en vigueur. Il existe des mouvements assez fortement organisés en Grande-Bretagne, où on demande le rétablissement de la peine de mort. Il y a d'autres pays où on n'a jamais songé à l'abolir, savoir dans la plupart des pays d'Afrique. En France, la peine de mort existe encore, et quand le ministre des Affaires étrangères de France est venu récemment au Canada, il a dit: Je suis en faveur du maintien de la peine de mort dans des cas extrêmes. C'est ce que nous demandons. Nous ne demandons pas au solliciteur général de pendre tous les gars pour n'importe quelle raison. Nous lui demandons de le faire dans des cas extrêmes, dans des cas de meurtres crapuleux, qu'on prenne la crapule et qu'on la passe par la corde ou bien par la chaise électrique ou par n'importe quel autre moyen, mais qu'on l'élimine afin de protéger la société.

A maintes reprises, j'ai entendu le solliciteur général dire: Il y a d'autres moyens que la peine capitale pour protéger la société. Je lui ai demandé, à maintes reprises également: Donnez-nous ces moyens-là, apportez-nous ces moyens-là. Monsieur l'Orateur, jamais on n'a apporté de moyens. Le solliciteur général répète constamment qu'il existe des moyens meilleurs que la peine capitale pour empêcher la criminalité, et on en est rendu actuellement à Montréal au 53<sup>e</sup> ou 54<sup>e</sup> meurtre, pour l'année 1976. Cela constitue une moyenne de plus de 100 par année et on dirait que le solliciteur général ne voit pas ou qu'il ne porte pas attention à ce qui se passe autour de lui.

Monsieur l'Orateur, si les États-Unis croient bon de maintenir cette peine, si l'Angleterre parle de la rétablir, si dans d'autres pays du monde on parle encore de revenir à la peine capitale, c'est bien parce qu'il y a véritablement des criminels qui sont absolument irrécupérables. Il y en a qui sont récupérables, oui. Il y a des meurtres qui sont commis et pour lesquels la peine de mort ne devrait pas être utilisée, oui. Mais nous, nous disons que, lorsqu'il y a un meurtre crapuleux, médité, prémédité, où le gars a ses revolvers bien chargés, bien «loaded», comme on dit en anglais, ces gens-là n'entrent pas à l'Oratoire Saint-Joseph pour faire une prière à Saint-Joseph et au Frère André. Mais non! Ils entrent dans une petite épicerie pour tuer le gars, s'il résiste. Nous allons payer de \$15,000 à \$20,000 par année pour maintenir ces gens-là en prison pendant 25 ans. Et on appelle cela du raisonnement? Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là du raisonnement! Je pense que la population, dans son ensemble au Canada, raisonne mieux que le gouvernement actuel. Et je voudrais bien savoir encore une fois quelle est l'organisation ou les organisations qui ont demandé au gouvernement de présenter le bill C-84, loi qui vise à abolir à toutes fins pratiques la peine capitale au Canada.

En terminant, je dis que nous allons voter consciencieusement contre le bill C-84, et je demande à l'honorable député de Saint-Hyacinthe de convaincre son chef avant de commencer à convaincre les libéraux, de voter lui aussi contre le bill C-84, et de convaincre également son ancien chef le député de Halifax de voter contre ce bill. Ensuite, il pourra tenter de convaincre les libéraux, ministres ou non, de voter eux aussi contre le bill C-84 que je considère comme une calamité épouvantable contre la société, contre les honnêtes citoyens du Canada.